

**Bordereau des pièces justificatives à retourner à la DSDEN 87- division des personnels pour le 22  
avril 2024 délai de rigueur**

**Par mail : [diper.dsden87ac-limoges.fr](mailto:diper.dsden87ac-limoges.fr)**

**Par courrier :**  
**DSDEN87**  
**Division des personnels 1D**  
**13 rue François Chénieux**  
**CS 23124**  
**87031 Limoges Cedex 1**

Priorités concernant Mme / M Nom..... Prénom ..... Née le	Pièces transmises par l'intéressé(e)	Visa De contrôle DP
<b>Rapprochement de conjoints</b> Sont considérés comme conjoints les personnes mariées, pacsées et les personnes non mariées ayant un ou des enfants de moins de 18 ans au 01/09/2024.		
Pour les agents Pacsés : attestation de Pacs + extrait d'acte de naissance de moins d'un an au 1 <sup>er</sup> mars 2024		
Pour les agents mariés et/ou ayant un ou des enfant(s) commun(s) : photocopie du livret de famille		
Justificatifs attestation professionnelle de moins de trois mois mentionnant le lieu de travail		
<b>Au titre de l'autorité parentale conjointe</b> Photocopie du livret de famille ou extrait de l'acte de naissance. Décision de justice concernant la garde et/ou la résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09/2024. Toute pièce attestant de la domiciliation de l'enfant. Le cas échéant, une attestation sur l'honneur signée des deux parents fixant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.		
<b>Au titre de parent isolé :</b> Photocopie du livret de famille. Photocopie de la notification de soutien familial de la CAF. Tout justificatif permettant d'établir la situation.		
<b>Observations ;</b>		